

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Rolland, M. Pauget, M. Cattin, M. Cinieri, M. Sermier, Mme Corneloup, M. Dive, M. Leclerc,
M. Bony, M. Vialay, M. Reda, M. Perrut, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine et
M. Vatin

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 40, insérer l'alinéa suivant :

« L'AFITF devra également soutenir financièrement les actions de développement des trains intercités de nuit, l'ouverture de nouvelles lignes et la constitution d'un réseau de nuit constitué de liaisons transversales, radiales et intraeuropéennes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Partout en Europe, et particulièrement en Europe centrale et scandinave, les trains de nuits renaissent. La France doit s'impliquer dans ce domaine, très utile pour lutter contre la pollution liée aux mobilités.

Mais cela passe par un investissement dans du matériel adéquat et attractif, notamment pour les nouvelles générations de voyageurs.